

Utilisable en  
Agriculture  
Biologique



# Ferramol®

Appât d'origine naturelle, à base de phosphate ferrique pour lutter contre les limaces et les escargots des cultures maraîchères et des grandes cultures.

• Cultures spéciales •

Nutrition et Protection

ANTI-LIMACES



La sécurité d'un grand nom

# Ferramol<sup>®</sup>, le 1<sup>er</sup> molluscicide utilisable en Agriculture Biologique sans restriction de forme d'application

Constitué d'une matière active unique et originale, l'orthophosphate de fer, **Ferramol<sup>®</sup>** est destiné à lutter contre les limaces et les escargots prépondérants en cultures légumières.

## Un mode d'action original

Dès que **Ferramol<sup>®</sup>** est ingéré, les limaces et les escargots cessent immédiatement de s'alimenter.

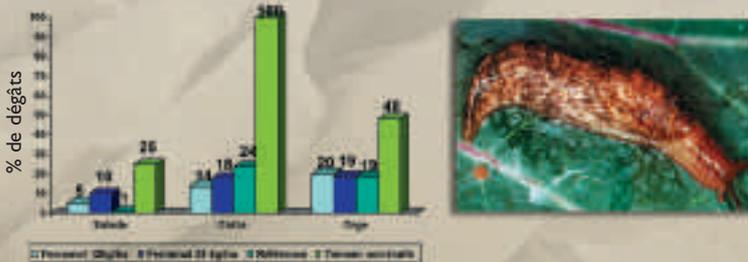
Le phosphate ferrique de **Ferramol<sup>®</sup>** provoque des changements cellulaires pathologiques dans les organes digestifs des mollusques (estomac, hépatopancreas), provoquant ainsi leur mort.

Pour mourir, les limaces se retirent dans leurs abris et ne laissent pas de traces de baves.

## Une longue durée d'action

Les granules de **Ferramol<sup>®</sup>** sont peu friables et résistent à la pluie. En présence d'humidité, ils ne se délitent pas. Leur efficacité est immédiate et la persistance d'action est d'environ 3 semaines.

## Une efficacité comparable aux meilleures références



## Une dégradation sans risque

Le phosphate de fer, déjà présent à l'état naturel dans le sol est transformé (ingéré ou non) en éléments fertilisants : ion phosphate et fer.

**Ferramol<sup>®</sup>** n'est pas toxique pour les vers de terre, les insectes et les oiseaux. Il ne présente aucun effet sur les hérissons et de nombreux autres animaux.

## Ferramol<sup>®</sup> : carte d'identité

### Caractéristiques

- Composition : 9,9 g/kg de phosphate ferrique
- Formulation : granulé
- N° AMM : 2020003 (Neudorff GmbH)
- Classement : sans classement

### Usages homologués

- Traitements généraux.
- Traitement du sol.
- Mollusques escargots.
- Dose : 0,50 kg/100 m<sup>2</sup>
- LMR (limite maximale de résidus) : non concerné
- DAR (délai avant récolte) : non concerné
- Délai de ré-entrée : 6 heures
- Zone de non-traitement : 5 mètres



## Une mise en œuvre facile

### Quand ?

**Ferramol<sup>®</sup>** peut être appliqué tout au long de l'année dès lors qu'il est nécessaire de protéger les plantes contre les attaques de limaces et d'escargots et que les conditions climatiques sont favorables au développement de ces mollusques. Il est conseillé de l'appliquer immédiatement après les semis ou les plantations.

### Comment ?

- En règle générale :
  - Répandre les granules de **Ferramol<sup>®</sup>** en plein et uniformément sur le sol de façon préventive ou dès l'apparition des premiers dégâts.
  - **On évitera tout contact entre la plante et les granules, particulièrement sur les salades en situation très poussante.**
  - Renouveler les applications de **Ferramol<sup>®</sup>** dès que les granules ont été consommés.
  - Sur sol très motteux, il est recommandé de le lisser un peu pour rendre les granules plus accessibles aux limaces et aux escargots.

### Cas particuliers :

- Utilisation en **Agriculture Biologique** (conformément à l'annexe II B du règlement européen 2092/91 modifié) : **Ferramol<sup>®</sup>** est utilisable en Agriculture Biologique sans mode d'application particulier sous forme de poquets, il peut être utilisé en plein comme pour l'ensemble des cultures.
- Utilisation sous serres et tunnels :
  - Les concentrations de limaces et d'escargots sont en général très fortes au contact des plastiques avec le sol (eau de pluie ou condensation) ; **Ferramol<sup>®</sup>** pourra donc être appliqué en bordure des plastiques sur 20 à 30 cm de large à l'intérieur ou à l'extérieur des tunnels afin de mieux contrôler les populations.

### Combien ?

Les doses d'emploi de **Ferramol<sup>®</sup>** peuvent être modulées en fonction de l'espèce à laquelle la culture est confrontée :

- Limaces (type *Deroceras Sp.*) : 12 kg/ha
- Escargots (type *Helix aspersa*) : 25 kg/ha

Conditionnement :  
Sac de 25 kg  
Palette de 750 kg

